

## Compte-rendu de la réunion publique du 10 Octobre 2022

### Réunion concernant les actions de sobriété énergétique

**Intervenants** : Yann DUGARD (Maire de Vouziers) , Nadège LAMPSON-GUEILLOT (adjointe à l'information et la communication), Fabien COURTOIS (Directeur Général des Services), Sophie BRAQUET (Directrice des Services Techniques)

#### Introduction

Nadège LAMPSON ouvre la réunion, accueille le public et présente les intervenants, ainsi que les thèmes qui seront abordés.

#### État des lieux

Sophie BRAQUET présente ensuite un état des lieux des consommations énergétiques de la ville de Vouziers.

D'abord, un rappel des différents bâtiments et usagers :

- Mairies, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et ateliers municipaux : élus et agents
- Centre Polyvalent Rural (CPR) : usagers, salariés, locataires des salles, sportifs de la salle de musculation, distribution alimentaire CCAS, Espace de travail partagé.
- Pôle scolaire Dora Lévi : enfants, personnels et enseignants
- Sites sportifs (gymnases, locaux annexes stade, tennis) : scolaires et associations
- Les Tourelles : usagers, bénévoles et équipes salariées
- Salles des fêtes et polyvalentes: élus, agents, locataires des salles
- Autres bâtiments

Il est précisé que le centre Aquatique Argona, bâtiment appartenant à la Communauté de Commune de l'Argonne Ardennaise et géré par un délégataire, fait l'objet d'un plan de sobriété que le délégataire a présenté en commissions à la communauté de communes.

#### Présentation des consommations actuelles

Concernant le coût de la fourniture de gaz, électricité et pellets, deux valeurs ont été présentées :

- Le coût réellement payé par la ville de Vouziers pour l'année 2021
- Le coût projeté : il s'entend à consommation constante, si rien n'est fait pour modifier les habitudes de consommation énergétique. Cela permet de mettre en évidence l'augmentation du coût de l'énergie,
- Cas particulier des anciennes écoles et du pôle scolaire Dora Lévi :

- Année 2021 : les anciennes écoles ont été occupées jusque juin et le pôle scolaire à partir de septembre.
- Les projections prennent en compte une occupation du pôle scolaire sur l'année complète ainsi que le chauffage de l'ancienne école Dodeman et de la partie « Chervin » dans l'ancienne école Taine.
- Un point sur la consommation de gaz et pellet des écoles a été réalisé pour comparer une année scolaire dans les anciennes écoles et une année scolaire au pôle scolaire. Le fait d'avoir un pôle scolaire neuf unique a permis de faire d'importantes économies d'énergie par rapport à l'exploitation des 3 anciennes écoles.

A noter : le gaz et l'électricité dans les anciennes écoles Avetant



## I. État des lieux

### a. Gaz

NB : « projection » s'entend à consommation constante, si rien n'était fait pour modifier les habitudes de consommation énergétique.



	T° moyenne en 2021 (estimation)	REEL (tarifs 2021)		PROJECTION (VALEUR AU PRIX ACTUEL DU MARCHÉ) AVEC ANNÉE COMPLÈTE AU PÔLE SCOLAIRE	
		COÛT en € TTC ANNUEL	KWh consommés sur l'année	COÛT € TTC ANNUEL	KWh annuel
Mairies-Atelier-CCAS	21	12 884 €	199 177	79 610 €	199 177
Salles des fêtes	22	15 255 €	228 931	90 793 €	228 931
CPR	21	10 691 €	175 619	70 756 €	175 619
POLE SCOLAIRE	20	8 631 € (Sept à Dec)	98 354 (Sept à Dec)	91 195 €	230 000
EX ECOLES	20	37 237 €	568 340	34 819 €	80 000
TOURELLES	22	14 816 €	234 107	92 738 €	234 107
SITES SPORTIFS	17	21 769 €	287 284	112 724 €	287 284
AUTRE	21	579 €	2 838	5 818 €	2838
<b>TOTAL</b>		<b>121 862 €</b>	<b>1 794 650</b>	<b>578 453 €</b>	<b>1 437 956</b>

(actuellement transformée en Maison de Santé) et Taine (actuel CMPP) ne sont pas comptabilisés dans la projection, le gaz et l'électricité n'étant plus payés par la ville de Vouziers.



## I. État des lieux

a. Gaz et pellets : cas particulier du chauffage au pôle scolaire et dans les ex-écoles



	EX-ÉCOLES 2020-2021 (TARIFS 2021)	POLE SCOLAIRE 2021-2022 (TARIFS 2021)	POLE SCOLAIRE 2022-2023 (TARIFS MARCHÉ 2022)
COÛT DU GAZ TTC	38 221,46 € (570 000 KWh)	15 446,96 € (230 000 kWh)	91 195 € (230 000 KWh)
COÛT DES PELLETS TTC	/	5 500,00 €	13 375 €
TOTAL	38 221,46 €	20 946,96 €	104 570 €

NB : Le prix de la tonne de pellets en vrac a plus que doublé entre 2021 et 2022.



## I. État des lieux

b. Électricité

NB : « projection » s'entend à consommation constante, si rien n'était fait pour modifier les habitudes de consommation énergétique.



NB: Les communes de plus de 10 agents ne bénéficient pas du bouclier tarifaire de l'Etat

	REEL 2021 (prix garantis jusqu'au 31/12/2023 par le contrat souscrit au 01/01/2021)		PROJECTION ANNUELLE POUR 2024 AUX PRIX ACTUELS (prix pratiqués à la souscription pour des structures similaires)	
	COÛT € TTC	KWh consommés sur l'année	COÛT € TTC avec année complète pole scolaire	KWh annuels
Mairies-Ateliers-CCAS	13 225 €	70 970	43 749 €	70 970
Salles des fêtes	6 564 €	29 815	21 715 €	29 815
CPR	3 243 €	18 297	10 729 €	18 297
POLE SCOLAIRE (Sept à Dec)	3 877 €	25 291	35 975 €	63 228
EX ECOLES	10 878 €	57 325	2 845 €	5 000
TOURELLES	20 261 €	135 601	67 023 €	135 601
SITES SPORTIFS	5 044 €	33 392	16 687 €	33 392
COFFRETS FORAINS	6 647 €	37 159	21 989 €	37 159
AUTRE	5 537 €	16 266	18 315 €	16 266
TOTAL	75 276 €	424 116	239 027 €	409 728

Les tableaux mettent en évidence une très forte augmentation du coût des fluides (électricité, gaz et pellets) entre les prix pratiqués en 2021 et les prix actuels du marché (multiplication par 4 pour le gaz et par 5 pour l'électricité).

Pour le **gaz**, le précédent marché a pris fin le 30/09/2022. La ville a donc passé un nouveau marché qui a pris effet le 01/10/2022. Les prix affichés dans la colonne projection sont donc ceux que la ville paye actuellement.

Pour l'**électricité**, le prix de 2021 est encore maintenu et le sera jusqu'au 31/12/2023. Par contre, une forte augmentation est attendue à compter de janvier 2024, si le contexte actuel se maintient.

Un point sur la consommation d'électricité consommée par l'**éclairage public** a été présenté. Ce poste représente 46% de la facture totale électrique.



## I. État des lieux

### b. Électricité : cas particulier de l'éclairage public

L'éclairage public à Vouziers en chiffres (étude réalisée hors Vrizy et Terron – gestion FDEA):

- **900 points lumineux**
- **27,5 km de réseaux linéaires**
- **43 armoires d'éclairage public**

#### Fonctionnement actuel :

Vouziers (historique) et Condé les Vouziers	Blaise	Chestres	Terron	Vrizy
Les armoires se déclenchent dès qu'il fait nuit.	Hiver et été : Matin : l'éclairage se déclenche à 6h. Soir : l'éclairage se déclenche quand il fait nuit et s'arrête à 23h.	Hiver et été : l'éclairage se déclenche quand il fait nuit et s'arrête à 23h.	Hiver et été : l'éclairage se déclenche quand il fait nuit et s'arrête à 22h.	Hiver et été : Matin : l'éclairage se déclenche à 6h30. Soir : l'éclairage se déclenche quand il fait nuit et s'arrête à 22h30.
A partir de 23h : 1 luminaire sur 2		Le matin en hiver quand il fait nuit, l'éclairage se déclenche à 6h.		
Les armoires s'éteignent dès la levée du jour				



## I. État des lieux

### b. Électricité : cas particulier de l'éclairage public

Consommation éclairage public pour Vouziers-ville, Condé, Blaise et Chestres

ECLAIRAGE PUBLIC	REEL 2021 (prix garantis jusqu'au 31/12/2023 par le contrat souscrit au 01/01/2021)		PROJECTION ANNUELLE POUR 2024 AUX PRIX ACTUELS (prix pratiqués à la souscription pour des structures similaires)	
	COÛT € TTC	KWh consommés sur l'année	COÛT € TTC	KWh consommés sur l'année
	<b>63 608 €</b>	<b>384 049</b>	<b>210 419 €</b>	<b>384 049</b>

**C'est le premier poste de dépense d'électricité, représentant 46% de la facture totale électrique.**

NB : « projection » s'entend à consommation constante, si rien n'était fait pour modifier les habitudes de consommation énergétique.

A ce stade, il est demandé au public s'il y a des questions concernant les parties qui ont été exposées. Voici les questions posées par le public et les réponses qui ont été apportées par Sophie BRAQUET (en italique) :

- Les prix appliqués sont-ils fixes ou variables ? *Les prix des KWh de fourniture de gaz et d'électricité des marchés en cours sont fixes en dehors d'une partie qui varie par obligation légale (taxes et abonnements).*
- Si le prix de l'électricité baisse par rapport à ce qui est présenté, est-ce qu'on a une possibilité de renégocier les contrats à la baisse ? *Lors de la passation du prochain marché d'électricité, une réflexion pourra avoir lieu sur le type de prix : ferme ou variable.*
- Quel type de lampe d'éclairage public équipe les candélabres de la ville de Vouziers ? *La ville a encore beaucoup de lampes type sodium, mais depuis plusieurs années elles sont remplacées progressivement par de la technologie LED, quand le type de candélabre le permet.*
- La priorité absolue est de jeter les lampes sodium et les remplacer par du LED et envisager une rénovation voire une fermeture des bâtiments énergivores. Dans les locaux occupés, pourquoi ne pas fixer un objectif de 19°C en mettant un thermomètre dans chaque bureau ? *Il s'agit d'éléments qui vont être abordés dans la deuxième partie de la réunion concernant les actions à réaliser.*

Fabien Courtois précise que les collectivités ne sont pas concernées par le bouclier tarifaire et subissent de plein fouet l'augmentation du prix de l'énergie.

### Actions déjà engagées par la ville

Fabien COURTOIS présente les actions déjà engagées par la ville :

- Audit de l'éclairage public : acté en commission le 20 janvier 2022, il est actuellement en cours (3 phases entre 2022 et 2023).
- Un audit de l'éclairage des bâtiments est programmé.
- Remplacement des lampes par des LED quand les candélabres le permettent,
- Consignes de bon usage des bâtiments :
  - Laisser les portes fermées (gymnases et bureaux)
  - Eteindre les lumières systématiquement en quittant une pièce
  - Baisser le chauffage dans le bureau avant de partir en week-end
  - Ne pas laisser les fenêtres ouvertes

Après la présentation des actions déjà engagées, il est demandé au public s'il y a des questions. Voici les questions posées par le public et les réponses apportées par Fabien COURTOIS (en italique) :



- Avez-vous prévu du matériel automatique ? (par exemple : allumage automatique des lumières dans les bâtiments et de l'éclairage public, mise en place d'une lampe sur deux au niveau de l'éclairage public) ? *La détection automatique est déjà en cours de déploiement dans nos bâtiments : il y en a par exemple à la mairie. D'autres bâtiments disposent d'une minuterie dans les communs. Les autres suggestions seront évoquées dans la partie suivante de la réunion.*

### Dispositions à court terme

Yann DUGARD, Maire de Vouziers, prend la parole pour présenter la troisième partie concernant les dispositions à court terme :



### III. Dispositions à court terme

#### a. Température dans les bâtiments publics

**Mairie, CCAS et ateliers** : température de consigne à 19°C, avec contrôle par thermomètre, soit 8 900 € TTC économisables.

**Bâtiments municipaux avec usagers** : température de consigne à 19°C, soit 40 000 € économisables.

**Equipements sportifs (t° moyenne entre vestiaires et salles sportives)** : température de consigne à 15°C, soit 20 000 € économisables.



### III. Dispositions à court terme

#### b. Eclairage public

**Scénario 1** : semi-nocture (1 candélabre sur 2)

Jusqu'à **170 000 KWh** économisés,  
soit environ 95 000€ (tarif 2024)

**Scénario 2** : nocturne (candélabres éteints de  
23h à 5h)

Jusqu'à **240 000 KWh** économisés,  
soit environ 135 000€ (tarif 2024)

**Scénario 3** : par zones (seules certaines zones  
sont allumées)

Jusqu'à **200 000 KWh** économisés selon zones,  
soit environ 110 000€ (tarif 2024)



### III. Dispositions à court terme

#### c. Eclairage dans les bâtiments publics

Rappel des règles à respecter par  
les usagers réguliers ou  
occasionnels

Remplacement progressif des  
ampoules

Prise de conscience et  
changement d'habitudes



### III. Dispositions à court terme

#### d. Obligation et recommandation gouvernementales

Par décret du 06/10 : les lumières des magasins et publicités lumineuses sont interdites entre 1h et 6h.

Le gouvernement recommande la pratique du télétravail (déjà en place).



Après cette présentation, il est demandé au public s'il y a des questions ou des remarques concernant cette dernière partie. Voici les questions ou remarques émises par le public et les réponses qui ont été apportées par Yann DUGARD :

#### Chauffage des salles

- Les usagers (associations) des salles municipales doivent-ils intervenir sur le chauffage quand ils occupent une salle ? *Quand l'équipement le permet, le chauffage est géré par une chaudière réglée par les services techniques. Les usagers doivent être vigilants à bien appliquer les écogestes rappelés plus tôt afin de ne pas alourdir la facture énergétique.*
- Chaque président, responsable de l'utilisation de la salle qu'il occupe, doit faire en sorte que la salle ne soit pas trop chauffée, et doit baisser le chauffage à la fin. *Comme dit précédemment, à certains endroits, la ville peut faire des réglages en fonction de l'utilisation des salles par un système d'automatisation. Pour certaines salles, les réglages ne sont pas possibles en dehors de la manipulation des thermostats.*
- Pour faire des économies de chauffage, certaines associations qui se réunissaient avant dans une salle qu'il fallait chauffer spécifiquement se réunissent désormais aux Tourelles où les salles sont déjà chauffées et ouvertes. Il serait bien que plusieurs associations puissent bénéficier de ce type de lieu plutôt que de chauffer spécifiquement une salle. *En effet, il faut optimiser l'occupation des salles et regrouper les activités le plus possible. Il y a bien sûr les Tourelles mais aussi d'autres lieux où l'occupation est optimisée, comme les salles Chervin (56 rue Chanzy).*



- Est-ce que les salles Chervin peuvent bien être louées ? *Elles ne sont pas louées mais peuvent être mises à disposition des associations depuis très peu de temps, sachant que ces salles n'ont pas de mobilier.*

### Éclairage public

- Il faut mettre de côté le scénario 3 qui favorise certains quartiers à la place d'autres et favoriser le scénario 1. La ville doit avoir une meilleure utilisation des systèmes d'automatisme à sa disposition dans les bâtiments. *La détection automatique est déjà en cours de déploiement dans nos bâtiments : il y en a par exemple à la mairie.*
- Concernant l'éclairage public : sur le moyen terme, les lampes LED doivent être mises en place. Sur le court terme, tout éteindre peut générer un risque de délinquance (agression, drogue). Il faudrait un juste milieu mais l'idée des zones permettrait d'éviter d'éteindre les zones dangereuses. *Il faut effectivement programmer le remplacement des lampes en LED au fil des années. Par rapport à la délinquance, la ville a questionné les services de police : les vols et cambriolages ont majoritairement lieu en journée. Renseignements pris auprès des pompiers (statistiques de leurs interventions), il n'y a pas plus d'incidents de nuit type alcoolémie, rixes, agressions dans les endroits sans éclairage.*
- Il y a un scénario 4 qui pourrait être adapté pour l'éclairage public. Il serait un mixte des scénarios 1 et 2 : allumer un luminaire sur 2 depuis la tombée de la nuit jusqu'à, par exemple, minuit et éteindre de minuit à 5 heures. *Pourquoi pas, ce type scénario pourrait être retenu.*
- Il faut faire des économies d'énergie mais également lutter contre la pollution lumineuse qui perturbe la faune. *Les scénarios présentés montrent bien que l'idée est justement de tendre vers moins d'éclairage la nuit. Un point de vigilance reste sur l'absence de lumière au niveau des passages piétons. Un travail sur un éclairage spécifique des passages piétons toute la nuit pourrait être réalisé. Il sera possible à moyen terme également de travailler sur des baisses d'intensité.*
- L'éclairage piéton à 3 heures du matin n'est pas forcément utile : le piéton doit voir la voiture arriver. *La réciproque doit être également vraie.*
- L'alternance de zones obscures et éclairées est plus accidentogène, d'où peut-être la nécessité de ne pas éclairer les passages piétons.
- L'abaissement de tension ne fonctionne pas sur les réseaux vieillissants. *La baisse d'intensité est une belle idée, mais effectivement au vu de la vétusté des réseaux il s'agit d'une action à long terme incluant pourquoi pas la révision des réseaux. En action à long terme, il y aura aussi le « smart city\* » (éclairage automatique,...)*

- Il faut laisser quelques points éclairés : mairie, hôpital, gendarmerie. *C'est une possibilité aussi : elle ne peut pas être gérée à court terme mais peut être prévue dans un programme de travaux.*
- A Vrizy, il faut absolument que la lumière reste allumée lorsque l'Hacienda est ouverte. *Il s'agit d'un point de vigilance identifié, par rapport à ce type de lieux et d'activités particulières.*
- Dommage que la ville ne se soit pas équipée de panneaux solaires il y a 10 ans. *Ce jour, les bâtiments visés ne sont pas adaptés structurellement mais la ville continue les études. Il existe des investissements privés chez des particuliers (beaucoup de déclarations de travaux).*
- Malgré les gestes en faveur des économies d'énergie, la facture énergétique de la ville sera tout de même bien plus élevée. Qui va payer l'augmentation ? Est-ce qu'il existe des aides de l'Etat pour compenser la perte ? *C'est le sujet politique actuel : de savoir comment l'État va pouvoir accompagner les collectivités locales qui sont toutes impactées, en l'absence de bouclier tarifaire ou d'aides financières. Le budget général de la ville n'est pas extensible et les charges sont incompressibles. Il faudra donc équilibrer le budget, ce qui peut signifier des investissements moindres. De plus, si cela est nécessaire, la ville ne s'interdira pas de fermer certains bâtiments énergivores pendant certaines périodes.*
- Est-ce qu'il y aura des décorations de Noël ? *Toutes les décorations de Noël sont en LED. De ce fait, l'impact étant faible sur la consommation globale, il y aura des décorations de Noël, les festivités étant maintenues (Marché de Noël par exemple). Par contre, elles pourront être éteintes en même temps que l'éclairage public, si l'éclairage public est éteint une partie de la nuit. La période sera de la Saint Nicolas à l'épiphanie.*
- Pourquoi ne pas alléger légèrement l'éclairage de Noël symboliquement et mettre certains sapins sans illuminations ? *C'est à discuter. L'éclairage de Noël n'est fortement centré que sur le cœur de ville, donc déjà assez réduit.*

L'ordre du jour étant épuisé et le public n'ayant plus de questions, Yann DUGARD remercie les personnes présentes pour leur participation et la qualité des échanges.

---

\* « Smart City » ou « ville intelligente » est un nouveau concept de développement urbain. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services.